

Notice destinée aux hospitalières et Hospitaliers,  
à lire avant de remplir votre bulletin d'inscription et à conserver

---

## « Avec Marie, pèlerins d'espérance »

---

### 1 – Être Hospitalier à Lourdes :

C'est vivre l'expérience de la prière, de la fraternité et de la rencontre joyeuse avec nos frères fragilisés par l'âge, la maladie ou le handicap.

Au sein d'une petite équipe, l'Hospitalier se met au service du/des pèlerins qui lui sont confiés. Il fait preuve de :

- Bienveillance, convivialité et joie envers les pèlerins accompagnés et les autres hospitaliers,
- Disponibilité pour permettre aux pèlerins accompagnés de vivre pleinement tout le pèlerinage et pour venir en aide à des Hospitaliers en difficulté,
- Ponctualité pour le respect des horaires de rendez-vous,
- Rigueur pour le respect de la mission confiée dans des lieux ouverts à tous,
- Rigueur dans le respect des consignes de sécurité nécessaires au milieu d'une foule de plusieurs milliers de pèlerins : port du badge, « jamais seul avec un pèlerin », etc.,
- Capacité physique : rester debout plusieurs heures de suite, lever tôt / coucher tard, etc.,
- Respect des lieux et de toutes les personnes présentes (dans le sanctuaire et dans la ville) par sa tenue (ni short, ni bermuda) et son attitude,

En vous inscrivant comme « Hospitalière / Hospitalier », vous vivrez votre pèlerinage en aidant et en accompagnant ces personnes fragiles à vivre leur propre démarche de pèlerin. Vous vivrez des temps forts de prière et de partage afin d'être les uns pour les autres, les uns avec les autres, en marche avec le Christ, sous le regard de tendresse de Marie.

**Il s'agit bien d'un pèlerinage** – et non d'un séjour touristique -, auquel vous vous inscrivez. La bonne marche du pèlerinage nécessite le respect des pèlerins, le respect de son propre engagement comme Hospitalier et le respect des horaires.

Vous connaîtrez aussi les marches de longue durée, les stations debout prolongées, les manifestations de foule, l'exposition prolongée au soleil (ou à la pluie), le sommeil de courte durée. (**Aménagement possible (voir avec la responsable diocésaine)**).

### 2 – Les Pèlerins accueillis :

Nous accueillons plusieurs types de pèlerins avec des besoins d'accompagnement différents :

- **Les pèlerins « dépendants » ou malades** qui nécessitent des soins en chambre, une assistance médicale et doivent être aidés pour leur toilette et/ou leur habillement, leur alimentation. Ils sont hébergés à l'Accueil Notre-Dame, établissement situé à l'intérieur du sanctuaire, qui dispose de lits médicalisés et d'équipements médicaux.
- **Les pèlerins avec un handicap mental.** Ces personnes ont besoin d'écoute et aussi d'attentions permanentes pour s'orienter, gérer leur argent, écrire une carte postale, etc.

### 3 – Missions des Hospitaliers à l'Accueil Notre-Dame :

A l'Accueil Notre-Dame (AND), l'Hospitalier fait partie d'une équipe encadrée par un(e) responsable et remplit une ou plusieurs missions :

#### **Mission spécifique en chambre :**

- Aide à la toilette dans le respect de l'aide à la personne : toilette partielle ou complète, douche, soins corporels ou de propreté,
- Transferts des pèlerins malades : du lit au fauteuil, du lit à la douche, etc.,

- Aide à l'habillage,
  - Ménage journalier et désinfection le dernier matin des locaux de l'étage occupé par notre Hospitalité
- Encadrement par les infirmier-e-s dans toutes les chambres.

#### **Mission spécifiques à la salle à manger :**

- Préparation et desserte des tables,
- Service des repas,
- Aide à l'alimentation des pèlerins le nécessitant,
- Nettoyage de la salle à manger après chaque repas.

#### **Missions spécifiques aux brancardiers :**

- Transferts des pèlerins malades : du lit au fauteuil, du lit à l'entrée de la douche, etc.,
- Aide à l'habillage final (pour les sorties si nécessaire)
- Ménage désinfection le dernier matin des locaux de l'étage occupé par notre Hospitalité.

#### **Missions communes à tous les Hospitaliers de l'AND :**

- Bienveillance, écoute et attention aux personnes accompagnées,
- Roulage des fauteuils,
- Accompagnement des pèlerins dans les activités proposées (processions, cérémonies, catéchèse, achats, etc.)

#### **Services de garde :**

- **Gardes de nuit** (21 h – 6h30) : assurées par 4 hospitalier(e)s pour répondre aux demandes des pèlerins, éviter que des pèlerins désorientés ne quittent l'étage, assurer la sécurité au niveau de l'étage.
- **Gardes de jour** : chaque hospitalier sera amené à faire une ou deux gardes de jour en matinée ou en après-midi.
- **Gardes des temps des repas** : tous les hospitaliers (s'organise)

**Pour toutes ces gardes un planning sera établi par la responsable d'étage et affiché dans les chambres où vous assurez votre service. Il sera indiqué sur la feuille de route que vous recevrez au moment du départ (livret des services).**

## **4 – Formation des hospitaliers :**

L'Hospitalité propose des formations pour mieux accompagner les pèlerins.

#### **Pour les nouveaux Hospitaliers :**

- Entretien individuel téléphonique avec l'un des membres de l'équipe diocésaine de l'Hospitalité pour discerner ensemble la mission qui vous sera confiée.
- **Réunion de tous les nouveaux Hospitaliers samedi 22 mars 2025** à la Maison diocésaine (21, rue St Roch à Poligny) **de 9h00 à midi** : le rôle des Hospitaliers dans l'organisation de notre pèlerinage.
- **Journée du service 2025, avec tous les hospitaliers, le samedi 29 mars de 9h00 à 17h00** à la Maison diocésaine : tous les hospitaliers sont réunis pour la présentation précise du pèlerinage et l'organisation des tâches de chacun avec précision. Temps de partage pour faire connaissance. Le livret du service vous sera remis le jour du départ.

## **5 – Constitution des équipes :**

Pour permettre de constituer les équipes et répondre au mieux aux besoins des pèlerins et aux capacités des Hospitaliers, il vous est demandé d'indiquer dans le bulletin d'inscription vos souhaits de mission, mais aussi vos difficultés telles que pousser ou porter, vos hésitations à pouvoir effectuer certains soins en chambre femmes ou hommes. Nous en tiendrons compte autant que faire se peut.

Lors de la journée du **29 mars à Poligny**, nous vous confirmerons votre affectation.

## **6 – La tenue des hospitaliers et hospitalières :**

**L'Hospitalité fournit aux dames** (prêt gratuit) : une blouse bleu ciel, un polo bleu ciel (facultatif), un gilet sans manches bleu marine, une cape ; à porter sur une jupe ou robe ou un pantalon bleu marine, et des chaussures pas trop voyantes. Pour travailler : tabliers PVC et gants jetables.

**L'Hospitalité fournit aux messieurs** (prêt gratuit) : un blouson à manches bleu marine, un polo bleu ciel (à porter avec un pantalon bleu marine ou jean foncé, chaussures pas trop voyantes – éviter les baskets, pull marine si possible). Les hommes travaillant en chambres ont une blouse blanche. Un poncho PVC (pluie !) pourra vous être vendu lors de la journée du 29 mars.

## 7 – Votre inscription :

Votre fiche d'inscription est à renvoyer à l'Hospitalité, à l'adresse mentionnée en dernière page de cette notice, accompagnée de votre paiement **et de votre photo** (visage, indispensable pour le montage du trombinoscope).

Le mode de règlement vous offre diverses possibilités de choix : tout est clairement consigné dans le bulletin d'inscription. N'hésitez surtout pas à nous communiquer vos éventuelles difficultés à remplir certaines missions.

### Extrait de casier judiciaire

Nous encadrons des personnes vulnérables, de ce fait selon la nouvelle réglementation en vigueur il est demandé à chaque hospitalier de nous présenter un extrait de casier judiciaire vierge de moins de 6 mois que vous nous présenterez lors de la réunion du 29 mars. (ce document ne sera pas conserver, vous devez juste le montrer).

Pour l'obtenir :

**Par Internet** : Service-public.fr (une fois sur le site : « demande en ligne d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 3) (démarche en ligne)

**Par courrier** : si vous n'avez pas possibilité de le faire via Internet, vous pouvez aussi effectuer votre demande d'extrait de casier judiciaire en écrivant à :

Casier judiciaire nationale

44317 NANTES CEDEX3

Votre demande doit indiquer vos : NOM – Prénom – date et lieu de naissance ainsi que votre adresse postale.

**Date limite d'inscription fixée au 1<sup>er</sup> mars 2025.**

## 8 – LES TARIFS pour les Hospitaliers :

	Hôtel Hélianthe-Compostelle		Accueil Notre Dame
	Chambre double (ou triple)	Chambre individuelle	Chambre 2 à 6 lits
Participation demandée	460 €	460 € + 80 €	410 €

Si vous n'êtes pas imposable sur le revenu, il vous est possible de régler en une ou 4 fois : les règlements sont possibles par chèque (préconisé !), mais également en chèques vacances (pas de reçu fiscal dans ce cas), ou encore par virement sur le compte Société Générale : **IBAN FR76 3000 3011 5000 0502 6085 714** (dans ce dernier cas joindre le justificatif à votre fiche d'inscription)

Pour le montant de 460 € (Hélianthe-Compostelle)	En 1 fois : 1 chèque de 460€	En 2 fois : 2 chèques de 230 €	En 3 fois : 3 chèques de 147€	En 4 fois : 4 chèques de 115 €
Pour le montant de 410 € (Accueil N-Dame)	En 1 fois : 1 chèque de 410€	En 2 fois : 2 chèques de 205€	En 3 fois : 3 chèques de 147€	En 4 fois : 4 chèques de 102.50 €

Si vous êtes imposable sur le revenu, vous pouvez régler votre pèlerinage en une seule fois et demander un reçu fiscal (voir bulletin d'inscription) en renonçant à tout remboursement des frais engagés ci-dessus et les laissez à l'Association Diocésaine en tant que don. (Si vous demandez une chambre individuelle, vous réglerez le montant de 80 € par chèque à part, qui ne sera pas comptabilisé en DON).

**SOLIDARITÉ : Tout DON complémentaire est possible**, et vous restez libres, selon vos moyens, d'augmenter le montant total de votre pèlerinage (que ce soit en formule imposable, ou non imposable...).

Ce prix comprend par personne :

- Le transport par bus Lons-le-Saunier – Lourdes aller et retour

- Le séjour en pension complète, en chambre partagée, du dîner du lundi 28 avril au repas du soir du vendredi 2 mai
- La contribution au sanctuaire
- Les assurances : assistance-rapatriement, et responsabilité civile
- Les frais administratifs de la direction des Pèlerinages (livret, écharpe, gratuité de 3 accompagnateurs du diocèse) et de l'Hospitalité Jurassienne (livrets Hospitalité, dépenses administratives, aumônier)

Ce prix ne comprend pas :

- Le déjeuner du lundi 28 avril 2025 ;
- Les boissons, cafés, extras et dépenses à caractère personnel et les pourboires ;
- Les offrandes pour les célébrations ;
- Le supplément en chambre individuelle à l'hôtel (80 € pour Compostelle-Hélianthe) ;
- La garantie annulation de votre fait ;
- Le pré et le post acheminement jusqu'au bus de départ ;
- Tout ce qui n'est pas inclus dans « ce prix comprend ».

## 9 – L'HOTEL :

**Hôtel HELIANTHE-COMPOSTELLE \*\*\*** : pour les Hospitaliers en bonne forme physique

Cet hôtel est situé à proximité de la Porte Saint Michel, à 600 m de l'Accueil Notre Dame (9 min)

**Accueil Notre Dame** – 4<sup>ème</sup> étage Sainte Claire : pour les Hospitaliers qui souhaitent être plutôt « aidants »

Situé dans le sanctuaire, là où sont également logés les pèlerins accompagnés.

Couchage en chambre de 2 à 4 personnes (quelques chambres de 6)

## 10 – LE VOYAGE :

Destination : Lourdes (France)

Date de départ : lundi 28 avril 2025 depuis le parking bus devant la gare SnCF de LONS LE SAUNIER (côté ville)

Date de retour : samedi 3 mai 2025 vers 7h00 (même lieu que le départ)

**Transport :**

Voyage en bus grand tourisme (RICHARD pour un bus de 90 places – et environ 40 hospitaliers voyageront dans les bus LASABAREILLES pour accompagner les pèlerins malades et si besoin ARBOIS TOURISME pour un bus de 50 places).

Le voyage dure environ 12 h et comporte des arrêts réguliers pour éviter la fatigue.

## 11 – ANNULATION :

L'Hospitalier peut annuler à tout moment sa participation moyennant le paiement des frais d'annulation prévus et stipulés dans la fiche d'inscription, soit 45 €.

**Annulation par l'Hospitalier pour raison de force majeure** (courriel ou lettre adressée au service des pèlerinages avec pièces justificatives) - **Barème d'annulation** (sur le prix total du voyage) : il sera retenu une somme de 45 € correspondant aux frais généraux.

**Annulation par la direction diocésaine des pèlerinages.** Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 400 participants n'est pas atteint : le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation

## 12 – Adresse d'envoi de votre dossier d'inscription et de vos paiements :

<p><b>EVECHE DE SAINT CLAUDE</b></p> <p><b>Hospitalité Jurassienne Notre Dame de Lourdes</b></p> <p><b>21, rue Saint Roch – 39800 POLIGNY</b></p> <p><b>Renseignements : 06 30 10 25 31</b></p> <p><b>Permanence les lundis et jeudis de 14h à 16h à partir du 6 janvier 10 avril 2025.</b></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------